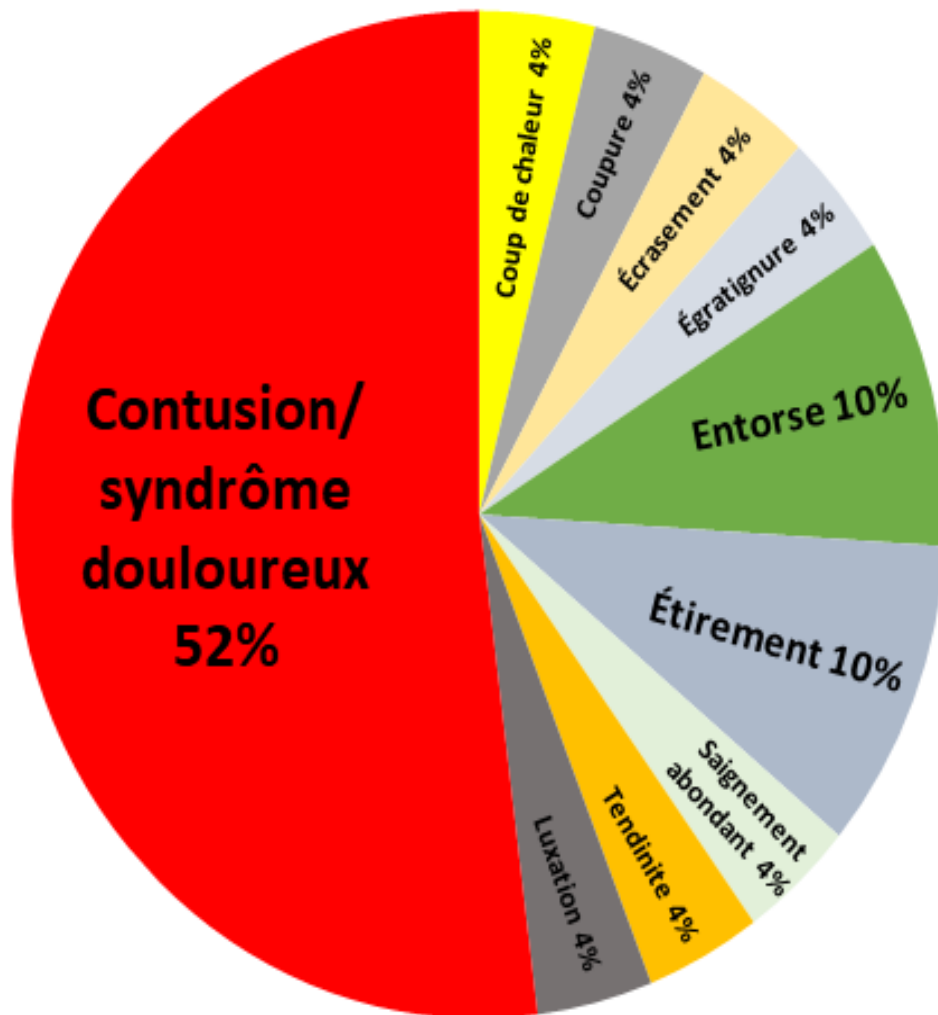
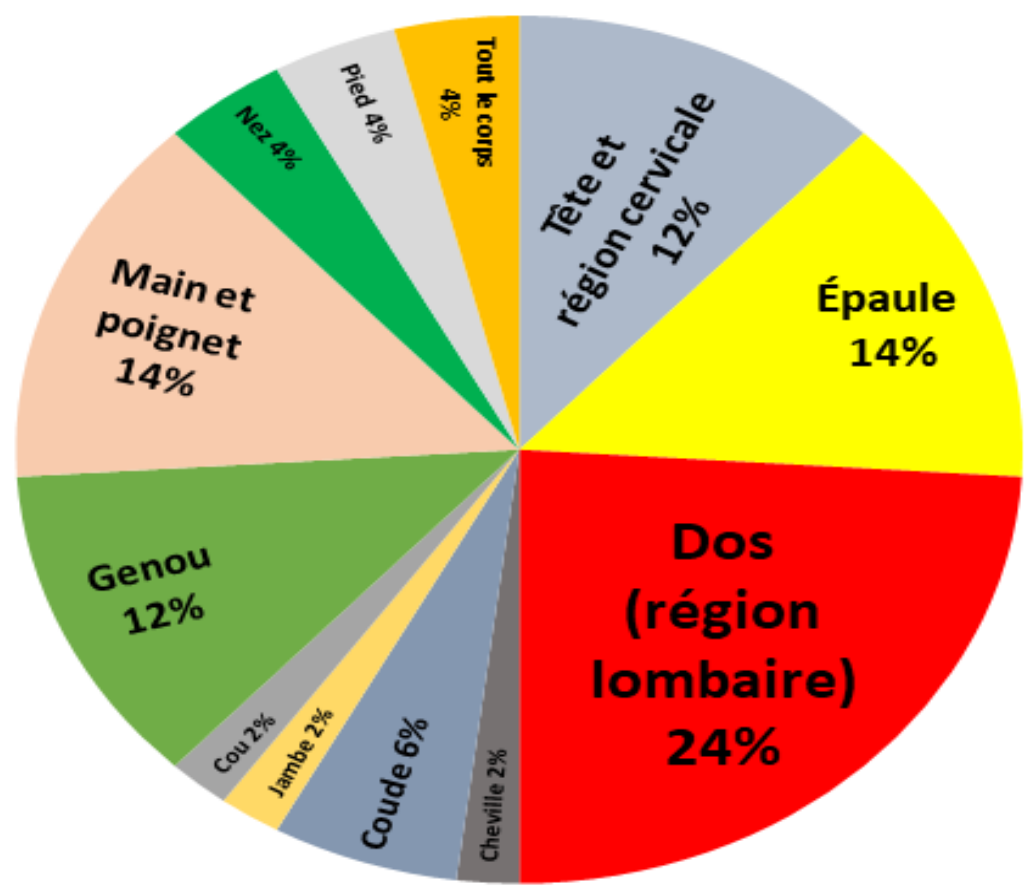


Vous trouverez ci-dessous quelques statistiques illustrant des données concernant les accidents du travail survenus à la Ville en 2023. À noter que sur les **25** accidents déclarés en **2023**, 5 sont définis comme étant « avec perte de temps » (signifiant que le médecin a prescrit un arrêt de travail de plus d'une journée). En **2022**, les travailleurs nous avaient déclaré **38** accidents (dont également 5 « avec perte de temps »). On peut donc en conclure qu'il est probable que cette diminution soit attribuable au fait que nous nous sommes **améliorés** en termes de prévention des accidents du travail en 2023. Je vous invite tout de même à poursuivre vos efforts en rappelant à vos employés qu'ils doivent déclarer tous les accidents du travail qu'ils subissent (ceci servant notamment à éviter le phénomène de la « sous-déclaration d'accidents »). En fait, plus nous serons **informés** des accidents & quasi-accidents survenus, plus nous serons en mesure de prendre action pour prévenir une récurrence (ex : les déclarations d'accident peuvent nous aider à savoir si un employé a besoin de plus de formation, si une autre méthode de travail est à privilégier afin de réduire le risque, si le rappel de certaines consignes est requis, etc.).

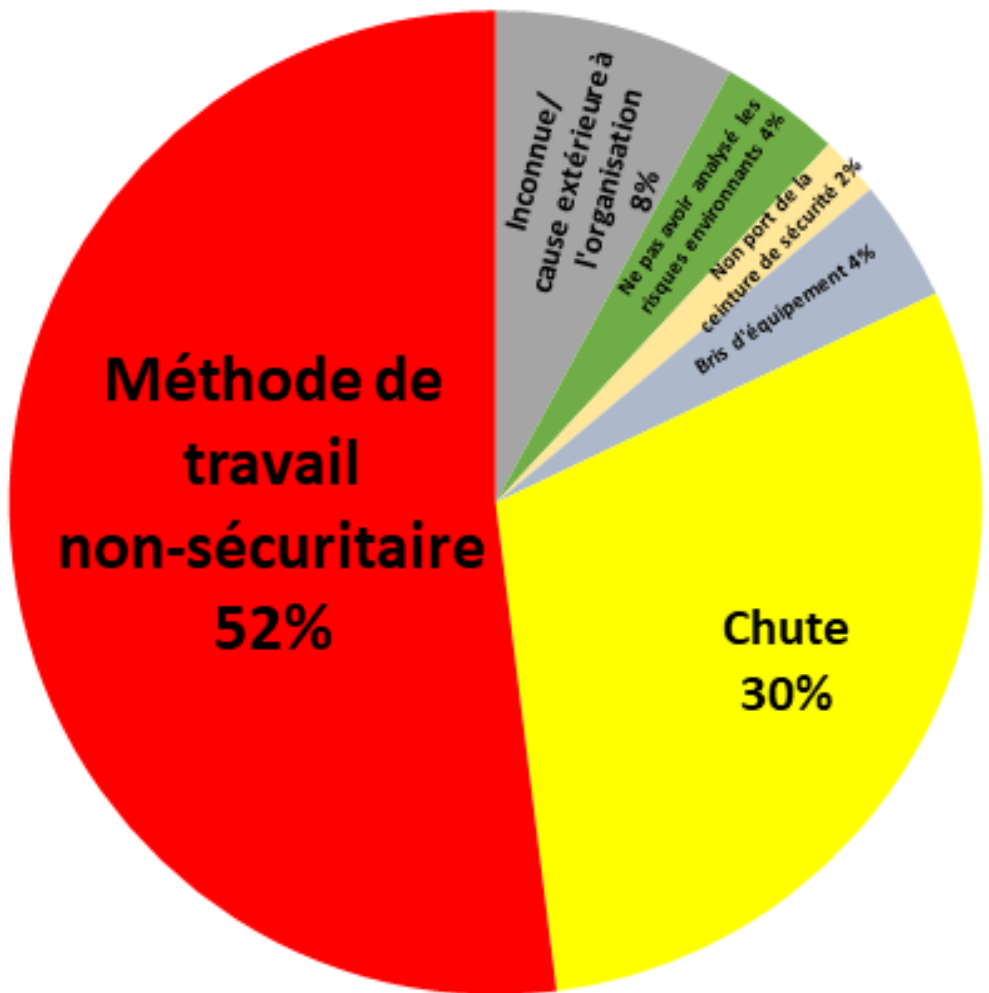
Type de blessure:



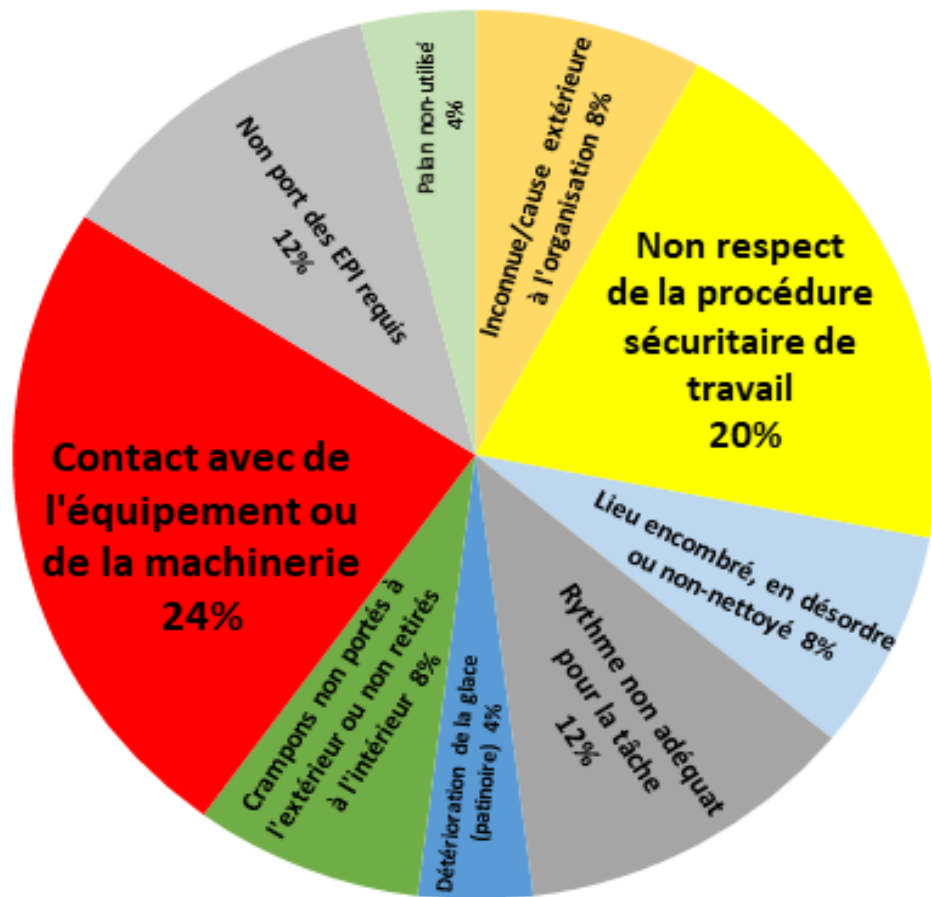
Siège de la lésion:



Cause principale de l'accident:



Principal agent causal (raison plus précise):



Services/départements:

